SYND MIXTE DU CEG DE ST AMANT DE BOIXE (Siren : 251601134)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Saint-Amant-de-Boixe
Arrondissement	Angoulême
Département	Charente
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	23/01/1974
Date d'effet	23/01/1974

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Bernard LACOEUILLE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAIRIE
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	16330 SAINT-AMANT-DE-BOIXE
Téléphone	05 45 39 72 15
Fax	05 45 22 71 79
Courriel	mairie.stamboixe@wanadoo.fr
Site internet	www.perso.wanadoo.fr/amantboixe

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	9 608
Densité moyenne	53,24

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 3 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
16	Coulgens (211601075)	528
16	Jauldes (211601687)	788
16	Marsac (211602107)	860

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
16	CC de la Boixe (241600352)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs *Construction et gestion de la salle omnisports et de ses annexes (Les statuts sont à redéfinir : loi du 22 juillet 2003, complétant la loi du 7 janvier 2003 relative à la répartition des compétences, disposant que les collèges ne sont plus du ressort des communes ? et de leurs groupements ? mais celui du département. C?est ainsi qu?il est responsable des constructions et travaux dans les collèges, des subventions pour leur équipement et leur fonctionnement, du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service, de l?organisation des activités éducatives, sportives et culturelles dans les locaux scolaires et de l?organisation et du fonctionnement des transports scolaires.)* Par substitution
- Etablissements scolaires *Construction et gestion du collège et de ses annexes (Les statuts sont à redéfinir : loi du 22 juillet 2003, complétant la loi du 7 janvier 2003 relative à la répartition des compétences, disposant que les collèges ne sont plus du ressort des communes ? et de leurs groupements ? mais celui du département. C?est ainsi qu?il est responsable des constructions et travaux dans les collèges, des subventions pour leur équipement et leur fonctionnement, du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service, de l?organisation des activités éducatives, sportives et culturelles dans les locaux scolaires et de l?organisation et du fonctionnement des transports scolaires.)* Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)